



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



AGNÈS ROGLIANO

Pour l'adoption, sans discrimination

P4

CHASSE

Rencontre
avec
Jean-Baptiste Mari
P6



SÉCHERESSE

Vendanges
précoces
et pertes
P18

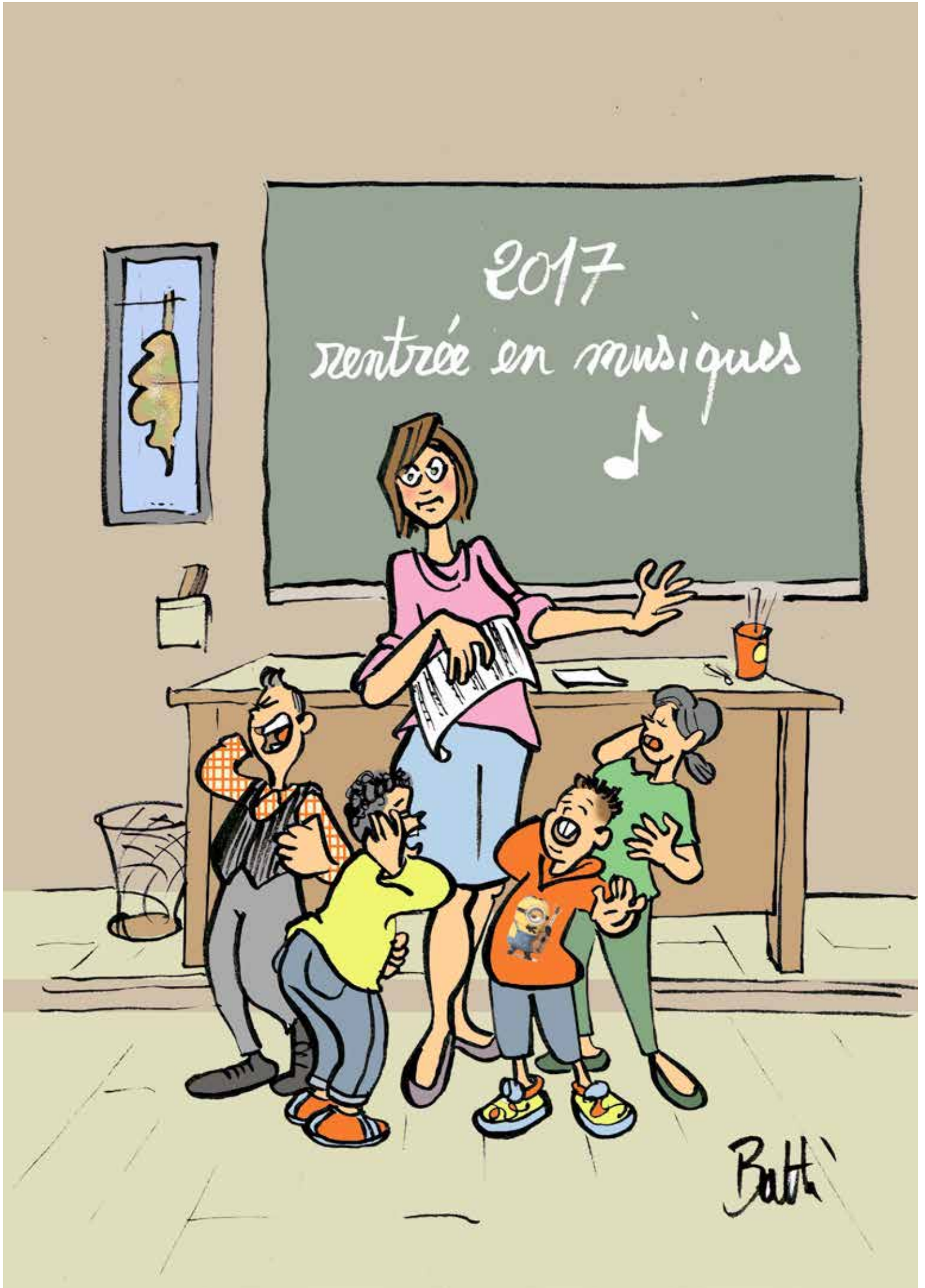


1,60€



BATTÌ P2 • ÉDITOS P3 • INTERVIEW PRÉFET 2B P20 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Transmettre

Le 9 septembre 1943 marque le soulèvement du «premier morceau libéré de la France» qui n'est pas la Normandie mais la Corse.

Un symbole pour tous les insulaires même si d'autres s'interrogent encore sur cette résistance corse. Laissons le traitement de cette question aux historiens. Ne polémiquons pas. En ce début septembre, rappelons-nous simplement cette page historique. Et interrogeons-nous sur ce qui lie notre passé, notre présent, notre avenir et celui de nos enfants. Ne parlons même pas d'un devoir de mémoire mais uniquement du droit à la transmission. À l'heure où tout -et souvent n'importe quoi- est diffusé sur les réseaux sociaux, parfois même dans une presse qui ne joue plus son rôle d'éclairer, préférant les retombées médiatiques et autres buzz, je veux saluer ceux qui ont pour devoir de transformer les têtes parfois trop pleines de nos enfants en têtes bien faites. Vouloir enseigner, une vocation qui se perd tant la tâche est mise à mal à chaque changement de ministre qui souhaite marquer de son empreinte son passage rue de Grenelle.

La rentrée 2017 est, elle aussi, faite de vraies et fausses nouveautés: évaluation en CP et en 6^e, retour à la semaine de 4 jours, lancement des «devoirs faits». Pourtant l'objectif principal ne change pas: permettre à chaque enfant de savoir lire, écrire et compter pour forger son sens critique.

Jean-Michel Blanquer, nouveau ministre de l'Éducation, ne déroge pas à cette règle et il le dit. Mais il insiste aussi sur la notion de respect d'autrui. Une valeur fondamentale qui, en ces temps troublés, n'est apparemment plus naturellement observée, plus réellement transmise. Alors en musique ou pas, avec des moyens faits d'astuces et autres bric et broc, merci à tous les enseignants, passeurs d'histoires, de connaissances, de savoir-être d'avoir choisi de faire de ce droit à la transmission, leur devoir. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU
À MODU NOSTRU

U Patrimoniu in lume

S'hà da passà ignilocu in Francia i 16 è 17 di settembre! Quasi 17 000 munimenti anu da apre e so porte è prupone più di 25 000 animazione per a 34esima edizione di e Ghjurnate Europee di u Patrimoniu. Serà l'uccasione per i visitatori, sempre fidi è di più numerosi, di scopre sti lochi unichi, simboli di ricchezza di u patrimoniu di tutte l'epiche, è a so prugrammazione culturale. À livellu nazunale, ci seranu stonde forte cum'è l'apertura eccezzunale di l'appartimenti di a duchessa à l'Otellu di Sully, ind'u carrughju storicu di u Marais in Parigi. Ind'u mentre d'una ghjurnata, si puderà entre in l'intimità di Charlotte Ségurier trà a so camera, i so spechji o u so oratoriu. E parte inaccessible di u castellu di Champs-sur-Marne puderanu esse visitate anch'elle; u seminterratu è u secondu pianu mustreranu a vita di u personale domesticu à u 19^u seculu. Caratterizzata da un particularisimu isulanu, trattendu d'altronde di a so geugrafia, ci svela a Corsica una diversità di territorii è un'identità plurale chì anu ammanitu un patrimoniu riccu è variu. Ci sò lochi cum'è u Capi Corsu, a Balagna, a Castagniccia, u Niolu, u Fium'Orbu, a Gravona, u Tallanu, a Cinarca, l'Alta Rocca... chì sò costituiti nant'à mudelli d'urganizazione suciale è d'attività umane sfarente assai. Tandù, sò produttrice di patrimonii multiplici. Oghje ghjornu ci vole à sapè chi a Corsica conta 312 munimenti frà i quali 136 classificati, 176 scritti è quasi 2 500 ugetti protetti. Ci hè un patrimoniu religiosu di prima trinca cù l'impurtanza artistica di i cuventi, di e chjese è cappelle. Ci sò ancu siti archeulogichi maiò, l'architettura militaria cù e citadelle è e torre liturale, qualchi opera d'arte cù i ponti genuvesi è u viadottu ferratu di u Vechju, ma dinò l'architettura civile. In Corsica, a tematica scelta tratterà di a giuventù. In stu quadru, per fà participà di più i giovani à sta bella andatura, hè statu urganizatu st'estate un cuncursu di futugrafia. Hè stata fatta una selezione è una mostra cù i 10 più belli ritratti serà pruposta per ste nove Ghjurnate Europee di u Patrimoniu messe in ballu da a Direzione di u Patrimoniu di a Cullettività Territoriale di Corsica, cù parechji altri ritrovi da sparte ind'u lume di u patrimoniu nustrale... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?

**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



Pour l'adoption, sans discrimination

*Le diable est dans les détails.
Ainsi dans les Référentiels ministériels
encadrant ce qui, a priori, est un acte d'amour
-l'adoption- quelques mots ont suffi
à ouvrir grand la porte à la discrimination raciale.
Un fait que dénonce Agnès Rogliano-Desideri.
Présidente de l'association Enfance et familles d'adoption 2B,
vice-présidente du Conseil de famille de la Haute-Corse,
elle est à l'origine du collectif C2ARI qui interpelle la France
afin que celle-ci élimine toute discrimination raciale
dans ses textes institutionnels.
À commencer par ceux relatifs à l'adoption.*

« **C**ondamner le racisme basique, le comportement du beau, c'est facile. Mais désamorcer un racisme institutionnalisé, a fortiori lorsqu'il se pare de vertu, c'est beaucoup plus compliqué ». Agnès

Rogliano-Desideri en sait quelque chose. Mère de trois enfants dont un fils adopté au Congo voilà 4 ans, présidente de l'association Enfance et familles d'adoption 2B, elle est également vice-présidente du Conseil de famille de la Haute-Corse. Cet organe est en charge de la tutelle des pupilles de l'État du département et notamment de la question de leur adoption, qu'il s'agisse de bébés nés « sous le secret » ou d'enfants plus grands, dont les parents ont tardivement consenti à l'adoption en les confiant au service de l'aide sociale à l'enfance du département ou qui ont été déclarés abandonnés par décision judiciaire ou encore dont les parents biologiques se sont vu retirer l'autorité parentale. De ce fait, le Conseil de famille a connaissance de tous les dossiers des candidats agréés en vue d'adoption, que celle-ci se concrétise sur le département ou s'oriente *in fine* vers l'international. Or, à plusieurs reprises, Agnès a été surprise et « choquée » de découvrir dans certains de ces dossiers des mentions telles que « pas d'enfant noir » ou « pas d'enfant d'origine maghrébine ». Des mentions « illégales » rappelle-t-elle, en se gardant cela dit de stigmatiser tous les parents postulants dont les dossiers comportent de telles spécifications. « Il ne faut pas oublier que, souvent, ces candidats se retrouvent en situation de fragilité émotionnelle face à ceux qui, chargés d'instruire leur dossier, sont en quelque sorte en mesure de leur délivrer ou leur refuser un passeport pour devenir parent. Et ils ont à donner la meilleure image d'eux-mêmes, convaincre qu'ils sont dignes de se voir confier un enfant. Or parmi les questions qui leur sont posées, il y a celles sur la façon dont ils imaginent leur futur enfant, son intégration, l'importance du regard d'autrui sur l'enfant si par exemple celui-ci a la peau noire. Ces questions, auxquelles mon mari et moi avons eu à répondre, peuvent être posées de façon insistante ». Des candidats qui pourtant ne demandaient qu'à aimer un enfant tel qu'il est, sans exclusive, peuvent alors en venir à se demander si la question ne comporte pas un piège, si ce qui est de leur part une volonté d'engagement inconditionnel ne va pas être interprété comme de l'inconséquence, de l'égoïsme et conduire à un refus d'agrément. Ce qui amènerait certains postulants à finalement émettre ces réserves qui, en Haute-Corse, ont été proscrites « J'ai fait clairement inscrire sur le règlement intérieur du Conseil de famille que toute mention discriminatoire relative à l'ethnie est interdite par la loi. Et le représentant du préfet de Corse nous a remerciés d'avoir pris cette précaution ». Cela étant, pour Agnès, ce ne sont pas les postulants ayant pu formuler de telles restrictions qui sont dans l'illégalité, mais bien plutôt ceux qui permettent que de pareilles mentions figurent dans un dossier agréé.

Or le problème est que, discrètement et sous couvert de bonnes intentions, la discrimination raciale prend ses aises dans un texte institutionnel, en l'occurrence les Référentiels ministériels concernant « l'information préalable à l'agrément en vue d'adoption et l'évaluation de la demande d'agrément ». On peut y lire, page 40, que « si les candidats ne se sentent pas prêts à accueillir un enfant de couleur, il peut être fait recours aux termes "ouvert à l'accueil d'un enfant qui leur ressemble" » ; on appréciera au passage la beauté de la formule. Une scorie du siècle dernier ? Absolument pas ! Cette mouture date de 2011 et bien qu'en 2015 la lutte contre les discriminations raciales ait été déclarée grande cause nationale de la France, nul ne s'était soucié de l'amender. Du moins pas jusqu'à la création, le 31 mars dernier, du Cullettivu corsu per l'adduzione senza razzismo

istituzionale [Collectif corse pour l'adoption sans racisme institutionnel], le C2ARI. Autour d'Agnès et de Georgette Simeoni -Chevalier de la Légion d'Honneur, ancienne présidente du Conseil de famille de Haute-Corse et militante associative- il s'appuie sur un noyau dur d'une vingtaine de personnes, toutes concernées à titre personnel et/ou de par leur profession ou fonction, par les questions de l'adoption, de l'éthique, des lois, des droits de l'Homme*. Le collectif est bien déterminé à amener la France à se mettre en conformité avec le titre de « patrie des droits de l'Homme » qu'elle aime tant à arborer, en bannissant toute discrimination raciale de ses textes institutionnels. À commencer par ceux relatifs à l'adoption. « Ce qui, souligne Agnès, a été fait depuis plusieurs années en Italie, conformément à différents traités que la France a signés, elle aussi ».

Certains, pourtant, tentent de faire valoir que la petite phrase qui indignait Agnès et le collectif aurait quelque mérite, dans la mesure où elle permettrait d'éviter que certains enfants ne soient confiés à des adoptants racistes et ne fassent l'expérience pénible du rejet. « L'argument qui consiste à dire que c'est pour le bien de l'enfant ne tient pas ! Ni dans le cas du bébé né sous le secret - comment savoir quels vont être ses traits, si la couleur de sa peau ne va pas foncer ? Ni dans celui d'un enfant déjà grand qui serait présenté à des candidats agréés, puisque ceux-ci ont la possibilité de ne pas accepter de l'adopter, sans avoir à motiver ce refus ». Quant à l'adoption à l'international, les adoptants ont le choix de la destination, notamment vers certains pays qui ne respectent pas les droits de l'homme et permettent de faire du baby-shopping, de choisir un enfant comme on choisit un chaton. « C'est monstrueux mais on n'a pas de prise sur les pratiques dans ces pays. En revanche, on peut ne pas permettre qu'un agrément cautionne ce genre de façon de faire. Joliment tournée ou non, cette phrase dans les référentiels ministériels est donc absurde, grotesque, raciste. Décider d'être parent, adoptif ou biologique, ce n'est pas vouloir un enfant sur catalogue, bien calibré selon ses désirs. On ne choisit pas son physique, sa couleur de peau, celle de ses yeux, on ne signe pas pour qu'il soit toujours beau, en bonne santé et conforme à ce qu'on attend de lui. Et si on ne se sent pas prêt à affronter le regard des autres sur lui, c'est qu'on n'est pas prêt à faire face à toutes les difficultés d'une vie de parent. »

Pour l'heure, si le C2ARI a interpellé le candidat puis le président Macron ; le Défenseur des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'homme et différents ministères, on ne peut pas dire que les réponses fermes et claires affluent. Pas facile, qui sait, d'avoir à constater que c'est d'une île qu'on taxe si volontiers et sans la moindre nuance de racisme que part un mouvement visant à le dénoncer dans ses aspects les plus pernicieux, sous le couvert propre des textes officiels. Ce qui est certain, c'est que le mutisme n'entame pas la résolution du collectif qui, peu à peu, voit ses rangs s'étoffer. Contre le racisme, mais aussi pour réaffirmer qu'adopter, « c'est donner une famille à un enfant, pas l'inverse. Le désir d'un parent ne doit pas primer sur les besoins de l'enfant, à commencer par le besoin de recevoir un amour qui n'est pas conditionné par son apparence ». ■ Elisabeth MILLELIRI

*Christian Carrara, Jacques Castelli, Bernard Cesari, Elsa Chabrol, Charlotte Dauriac, Françoise Duprat-Bartoli, Anne-Lucie Costantini, Anne Faure, Marie-Hélène Ferrandini, Eugène Gherardi, Fabiana Giovannini, Fleur Graziani, Lauda Guidicelli, Fatima Ksontini, Vanina Le Bomin, David Santini, Anne-Laure Santucci, Pierre Savelli, Maryline Taddei, Frédéric Verrens, Edmond Simeoni. Également signataires, les présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif de Corse, et les députés Femu a Corsica.

En savoir + ou apporter apporter sa signature au C2ARI :
c2ari2017@gmail.com

« Décider d'être parent, adoptif ou biologique, ce n'est pas vouloir un enfant sur catalogue, bien calibré selon ses désirs. »

CHASSE

LA RÉFLEXION DERRIÈRE LA PASSION ET LA TRADITION



**La chasse et la Corse
c'est, au fil des siècles,
la longue histoire d'une passion.
Avec 17 000 chasseurs, dont près de 9 000
pour la seule Haute-Corse, elle perdure.
Un chien, une gibecière, un fusil,
des perdreaux, des sangliers... ?
Pas seulement: cynégétique,
gestion de la biodiversité,
régulation des populations,
surveillance de l'état sanitaire du gibier,
gestion des territoires,
réflexions sur la sécheresse
et les incendies...
le monde de la chasse c'est ça, aussi.**

Pourtant, l'image n'est pas nécessairement positive. Un regard que l'on s'applique à modifier à la Fédération des chasseurs de la Haute-Corse. «*La chasse, insiste son président, Jean-Baptiste Mari, c'est un loisir. Qui nous donne le droit d'effectuer des prélèvements dans le milieu naturel, mais pas n'importe comment. Pour un vrai chasseur, l'important n'est pas le tableau de chasse, c'est la recherche du gibier, le travail des chiens, les journées au contact de la nature, entre amis. C'est la raison pour laquelle je m'insurge contre les «chassards» qui affichent sur les réseaux sociaux des photos de prises absurdes, les clichés d'importantes quantités de gibier tué. Bien sûr, nous sommes à l'image de la société, bien sûr chez nous aussi il y a de tout, mais je le répète, un bon chasseur, ce n'est pas ça et les chasseurs, dans leur très grande majorité, n'ont pas ce comportement. Nous devons veiller à en donner une bonne image. Mais on ne peut pas non plus tout nous imputer: je ne peux admettre qu'on appelle chasseurs ceux qui abattent des animaux sans permis, par temps de neige, la nuit, dans des zones protégées, etc. Ceux-là sont des braconniers, c'est tout.*»

Les titulaires d'un permis validé pour la saison sont âgés de 16 à 90 ans, la moyenne d'âge se situant dans la tranche 50-60 ans. Tous ne pratiquent pas de façon régulière. Quant au gibier potentiel, le sanglier tout particulièrement, il est souvent dénoncé pour les dégâts qu'il cause aux cultures. «*Auparavant, c'était du ressort de l'Office national de la chasse, mais maintenant, la Fédération départementale des chasseurs est tenue de procéder, sur son territoire, au dédommagement des professionnels lésés*» souligne Jean-Baptiste Mari.

Reste que la déliquescence de l'élevage, la présence de nombreux porcs



DES FOSSES POUR LES DÉCHETS DE SANGLIER

Après la chasse, il y a la gestion des déchets. Ceux issus de la découpe des sangliers ne doivent en aucun cas être laissés dans la nature. La Fédération de la Haute-Corse préconise – pour les sociétés de chasse et les municipalités – la création de fosses cimentées : des structures maçonnées (parpaings et ciment) comprenant deux dalles étanches (sol et toit), sur lesquelles s'ouvrent des trappes sécurisées par des cadenas. Elles permettent de déverser les restes qui seront recouverts de chaux vive, laquelle permet une dégradation rapide et sans nuisances. Avant la reprise de la saison, les résidus, parfaitement utilisables pour enrichir les sols, seront extraits. La DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, anciens services vétérinaires) est favorable à la généralisation de ces structures. Les expériences vues hors de Corse sont positives. Pour toute réalisation de ce type, s'adresser au service technique de la Fédération départementale de la chasse de Haute-Corse. Une aide financière est possible. ■

LA FÉDÉRATION, C'EST QUOI ?

«Nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit [Art. L. 422-1 du Code de l'Environnement].» Chasser sur un terrain sans cette autorisation constitue une infraction. L'activité s'organise généralement à travers les «associations communales de chasse» [sociétés de chasse], qui ont obtenu les autorisations auprès des propriétaires. Il en existe une centaine en Haute-Corse, ne recouvrant cependant que les 2/3 du territoire. La Castagniccia et le Fium'Orbu (peut-être en raison de l'indivision et de l'éparpillement du foncier) sont des microrégions dans lesquelles des efforts d'organisation doivent être consentis, alors que le Cap-Corse est une des zones les mieux structurées. Si la Fédération départementale des chasseurs aide à cette structuration elle n'est en rien une «super-société de chasse». Sa mission est de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse et les intérêts de ses adhérents. Ses autres rôles statutaires sont la formation des candidats à l'examen du permis de chasser et l'organisation matérielle de cet examen. Une fois obtenu le fameux sésame, elle apporte son concours à sa validation. De plus, elle élabore le schéma départemental de gestion cynégétique et peut se constituer partie civile, devant les tribunaux, pour des infractions en matière d'environnement. ■

«Quand on voit l'état des zones brûlées, il est évident qu'aucune action de chasse ne pourra y être menée, et sans doute pendant quelques années!»

en liberté ont eu une incidence négative sur les populations de sangliers. Le nombre d'animaux croisés est de plus en plus important. Au contraire des bêtes présentes en France continentale qui n'ont que 36 chromosomes, le sanglier corse présente 38 chromosomes comme le cochon. Les analyses génétiques ne sont pas parlantes et dans la pratique, on est en général contraint de se limiter à l'observation du phénotype des animaux prélevés pour juger du niveau d'hybridation. Les zones dans lesquelles le véritable sanglier sauvage insulaire est encore présent sont de plus en plus restreintes. Il semblerait que pour le moment seuls les secteurs des Agriates et de Roccapina soient encore préservés. Ce alors que le nombre de prises de suidés augmente : il est passé de 6000 en Haute-Corse pour 1986 à 20000 aujourd'hui ! «À partir du 1^{er} juin, le propriétaire d'une exploitation agricole, dans la mesure où il est titulaire d'un permis de chasser validé et après autorisation de la DDTM, peut organiser une battue et chasser les sangliers qui dévastent ses cultures. Nous, nos seuls financements nous viennent des chasseurs. Nous ne percevons, et c'est d'ailleurs je pense inédit au plan national, aucune subvention.»

Outre le sanglier, différentes espèces se portent assez bien, notamment le lièvre et le lapin. Le perdreau en revanche est en régression. Les chasseurs tentent différentes actions [réduction des prises, de la période de chasse, tentatives d'élevage de perdrix «nustrale»] pour inverser la tendance. Certaines sociétés de chasse mènent aussi avec succès un travail de réintroduction, du faisant notamment. On ne note aucune épizootie particulièrement impor-

tante si ce n'est concernant le sanglier. En bout de chaîne alimentaire et véritable sentinelle sanitaire, on y relève quelques cas de tuberculose bovine [les seules recherches dans ce domaine étant menées à l'initiative des chasseurs]. Ils n'en sont qu'un révélateur, la maladie venant, comme son nom l'indique, de bovins retournés à l'état sauvage ou non vaccinés. Les cas seraient en augmentation.

Par ailleurs, la Fédération s'inquiète de la situation des zones incendiées. Les chasseurs ont eu parfois mauvaise presse concernant les feux de forêt. On a même, jadis, parlé de rivalité entre les sociétés de chasse, sans que rien devant les tribunaux ne soit prouvé. Reste que le nombre de suidés est tel que ce type de situation n'a pas lieu d'être. «On est invités partout, pour les battues, remarque Jean-Baptiste Mari. En revanche, u focu, ghjè a morte! Quand on voit l'état des zones brûlées, il est évident qu'aucune action de chasse ne pourra y être menée, et sans doute pendant quelques années!» En ces temps de sécheresse extrême, d'incendies, son objectif serait de sensibiliser les présidents de sociétés de chasse et leurs adhérents pour qu'ils deviennent de véritables sentinelles de l'environnement, acteurs de la préservation d'un milieu qu'ils connaissent bien. La Fédération est également prête à réfléchir avec l'Office de l'environnement à la création d'une police de l'environnement. «Puis nous poursuivons un chantier commencé par mon prédécesseur, Roger Maupertuis, conclut Jean-Baptiste Mari, celui de la régionalisation des compétences en matière de chasse. Nous aurons une réunion dans le courant du mois d'octobre à ce sujet avec les élus de la CTC.» ■ Claire GIUDICI

SÉCHERESSE EN CORSE

Mesures de restriction et d'économie d'eau à respecter en Corse pour l'été 2017

INTERDITS À TOUTE HEURE



Ne lavez pas vos véhicules et bateaux (hors stations professionnelles)



N'arrosez pas par aspersion vos pelouses et jardins



Ne remplissez pas les piscines

INTERDITS EN JOURNÉE



N'arrosez pas vos jardins, pelouses et potagers, y compris avec des dispositifs « goutte à goutte »



Ne lavez pas vos terrasses et allées, ainsi que les espaces et voies de circulation



Ne prélevez pas dans les cours d'eau (pompage, captage...)

En cas de non-respect des restrictions, vous encourez jusqu'à **1 500 € d'amende**

LES BONS GESTES



Réparez les fuites d'eau

Veillez à bien fermer les robinets d'eau



Ne laissez pas couler l'eau inutilement

Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage des légumes pour arroser votre jardin



Faites tourner lave-linge et lave-vaisselle seulement quand ils sont pleins et en mode « éco »

Paillez les sols pour arroser moins (ex : avec des déchets de tonte de gazon, copeaux...)



L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE, ÉCONOMISONS-LA !

Pour en savoir plus :



corse.gouv.fr

@Prefet2A - @Prefet2B



corse.fr

@ctcorse



oehc.corsica


@oehc_

BALÉONE

Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 www.rivesud-immobilier.com

 04 95 50 43 40

RN 194
ZA Baleone Centre
20167 Sarrola Carcopino



• Parking gratuit

L'EPIC

C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, évènements

 04 95 28 40 28

 www.brasserie-lepic.com

SÉCHERESSE



Des vendanges précoces et des pertes

La Corse va devoir apprendre à composer avec le changement climatique.

Les premières ondées, d'ordinaire attendues

«pè a rinfriscata di Santa Maria»

ont pris du retard et si «in settembre si coglie u fruttu chi pende», pour les vignobles

ce dicton ne vaut plus.

Le raisin mûrit et s'abîme beaucoup plus tôt.

Aussi, nombre de vendanges se sont faites

en août. Dans les vignes depuis son plus

jeune âge, Achille Acquaviva, propriétaire

du domaine Figarella, à Calinzana, n'avait

jamais connu pareille situation.

Comment se sont passées ces vendanges?

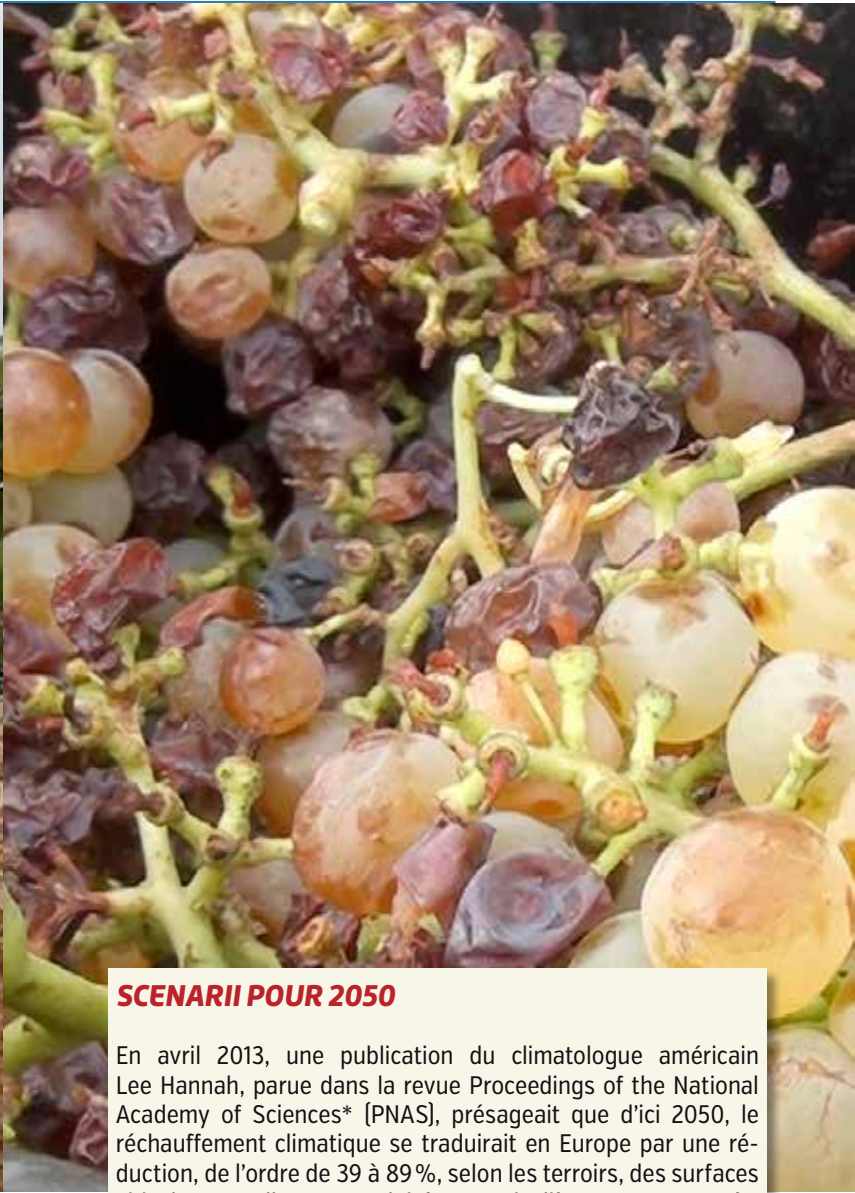
Entre l'épisode de canicule et la sécheresse constante depuis plusieurs semaines, tous les facteurs nous ont été défavorables. Tout cela fait que l'année 2017, pour les vignerons, sera une année vraiment particulière, avec un rendement moindre. Seule satisfaction, la qualité sera présente quand même car les raisins, fort heureusement, sont sains et beaux.

Tous les cépages ont-ils été affectés de la même façon?

On voit des disparités sur les cépages, certains ont moins résistés que d'autres. C'est le cas du sciaccarellu qui a très mal résisté aux températures. Sur le domaine, pour ce type de raisin, on enregistre des pertes de près de soixante-dix pourcent. Le vermentinu et le niellucciu ont mieux tenu avec des pertes de 15% environ, mais on reste sur des rendements très faibles.

Après 2003 et sa grande canicule, cette année 2017 restera-t-elle pour vous une année de référence?

Aujourd'hui, le réchauffement climatique est incontestable. 2003 était l'année de la canicule c'est vrai, nous avons eu à l'époque une perte d'environ un tiers de notre production mais cet épisode avait duré moins longtemps. Cette année n'a rien à voir, nous serons aux alentours de 50% de perte. Outre le mauvais rendement, on voit un réel impact sur notre façon de travailler. C'est la première fois que nous terminons les vendanges en cette période. Il y a encore 20 ans, on débutait nos vendanges fin septembre, voire début octobre. Aujourd'hui, nous nous demandons surtout si cet événement est exceptionnel ou s'il va s'amplifier au fil des années. En ce qui nous concerne, nous avons déjà pris des mesures pour tenter de pallier le manque d'eau en installant des systèmes d'irrigation pour les vignes.



SCENARI POUR 2050

En avril 2013, une publication du climatologue américain Lee Hannah, parue dans la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences** (PNAS), présageait que d'ici 2050, le réchauffement climatique se traduirait en Europe par une réduction, de l'ordre de 39 à 89 %, selon les terroirs, des surfaces viticoles actuellement exploitées. Particulièrement concernés, les vignobles traditionnels du sud de l'Europe. Même scénario envisagé pour les vignes du Chili, de Californie ou d'Australie. En revanche, estimait le climatologue, des régions septentrionales étaient de ce fait susceptibles de devenir particulièrement propices à la viticulture. Sans aller jusqu'à réfuter ce scénario, d'autres chercheurs, en Europe, l'ont quelque peu tempéré. Notamment Jean-Marc Touzard, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), qui indiquait que ce travail sous-estimait à la fois la capacité des cépages concernés à supporter des températures maximales plus élevées et les possibilités d'adaptation des producteurs face à ce phénomène. Toutefois cette question des vignobles traditionnels face au réchauffement climatique donne lieu à recherches et projets, notamment le projet Laccave mené entre 2012 et 2016 par l'Inra, autour de la recherche de stratégies d'adaptation. Il ne vise pas à fournir des solutions définitives, mais des outils pour élaborer les stratégies des producteurs, chercheurs et pouvoirs publics. Son approche se fonde sur l'étude de 4 scénarii d'adaptation prédéfinis devant être soumis aux producteurs dans différentes régions viticoles françaises afin de susciter un débat et de définir des stratégies réalistes : le « conservateur » qui n'intègre que des changements à la marge et permet d'évaluer les impacts de l'adaptation passive ; le « libéral » qui permet de tester une situation où « tout est possible partout » ; celui de « l'innovation pour rester » avec le recours à une large gamme d'innovations techniques ; celui des « vignobles nomades » qui avance les possibilités de relocalisation des vignobles en fonction des conditions climatiques. ■

* Comptes-rendus

de l'Académie nationale des sciences des États-Unis d'Amérique

La situation est-elle la même dans toute la Corse ?

Cela dépend des régions. Le sud a été fortement touché, comme nous, Patrimoni n'a pas le même climat, la région est un peu plus à l'abri, elle devrait donc être moins impactée. Même en Balagne on voit des disparités, c'est surtout la partie ouest qui est touchée.

Comment pallier ce manque à gagner, doit-on s'attendre à une hausse des prix ?

C'est très difficile de rattraper une telle perte. Heureusement pour nous, il nous reste du rouge de l'année dernière, donc nous ne devrions pas en manquer. Pour ce qui est du blanc et du rosé, nous devrions en avoir tout juste assez. Au niveau du prix, on ne pourra pas augmenter suffisamment pour compenser la perte, cela créerait des prix disproportionnés et nos clients ne comprendraient pas. On risquerait de perdre une clientèle que nous avons mis de longues années à fidéliser.

On parle de plus en plus de plants hybrides, capables de résister au changement climatique. Quel est votre avis sur ces nouveaux cépages ?

Nous avons mis des années à sélectionner les plants locaux traditionnels, nous donnons à notre appellation une typicité qui ne ressemble à aucune autre grâce à ce travail de recherche effectué depuis des générations et nous ne comptons pas aller vers ce système qui est pour nous aux antipodes de ce qu'on veut faire. Aujourd'hui, je crois surtout qu'il faut changer de méthodes, mieux contenir l'eau, changer l'orientation de nos plantations. Ce sont des solutions qui, plutôt que planter de l'hybride, me paraissent meilleures pour maintenir notre savoir-faire et la qualité de nos produits. ■

Propos recueillis par Pierre Pasqualini

GÉRARD GAVORY



Été chaud pour le nouveau préfet de Haute-Corse

Photo Claire Giudici

Gérard Gavory, nouveau préfet de la Haute-Corse, a pris ses fonctions en mars dernier, après avoir déjà occupé, à divers titres, 8 postes dans la préfectorale.

La Haute-Corse est son deuxième à ce niveau: il était précédemment préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Préfet du Rhône. Il succède à Alain Thirion, nommé dans l'Aude.

Vous n'êtes arrivé qu'au printemps dernier, mais vous avez été très rapidement confronté à des situations particulièrement difficiles: canicule précoce, sécheresse exceptionnelle, incendies. Dans le contexte de réchauffement climatique qu'on nous annonce, de tels drames risquent de se reproduire. Notre région est-elle prête à les affronter?

Concernant les feux de forêts, la prévention est importante et certaines actions constituent une obligation légale, tout particulièrement le débroussaillage sur une distance de 50 mètres autour des habitations. Si ces travaux ne sont pas réalisés par le propriétaire du terrain et que le maire les fait effectuer d'office, il en paiera la facture mais encourt, en sus, une amende pouvant aller jusqu'à 30€ du mètre carré. Dans les zones de Biguglia, heureusement, ces mesures de prévention avaient été prises. Le feu a été terrible mais il n'a «fait que passer» et s'est révélé moins dévastateur qu'on aurait pu le craindre. D'autres mesures sont conduites: pistes DFCI (défense des forêts contre les incendies) pour des actions de surveillance et de lutte, brûlages dirigés menés par les sapeurs forestiers et les sapeurs-pompiers, etc. Concernant le traitement des incendies, nous disposons de moyens terrestres qui sont loin d'être négligeables: outre le SDIS2B, nous avons l'UISC5 de Corte, l'UISC7 de Brignoles, les colonnes de renforts d'Auvergne, Rhône-Alpes et Provence puis les militaires. Quant aux moyens aériens, la Corse dispose de 4 Tracker et 2 Canadair auxquels s'ajoutent les renforts nationaux attribués par le Préfet de la zone de défense. Les moyens d'entraide venus de l'Union Européenne, quand ils arrivent en France, ne viennent pas pour aider une région en particulier. Ils viennent renforcer un dispositif national, particulièrement sollicité à ce moment-là, comme ce fut le cas en juillet dernier. Au plan local, les renforts viennent de Marseille. Quant à l'intervention, elle fait l'objet d'une procédure codifiée. La direction des opérations est du rôle du préfet.

Que faire maintenant des zones parcourues par les flammes?

Pour limiter les conséquences après ces incendies, deux actions seront menées: d'abord je vais rencontrer les maires et le président du Conseil départemental pour examiner quelle reconquête est à faire des territoires brûlés. Avec les Communautés de communes, afin d'éviter le ruissellement en cas de fortes pluies, je vais voir comment peuvent être nettoyés les cours d'eaux. J'ai également demandé à la Chambre d'agriculture, à l'ODARC et la DDTM de recenser les agriculteurs touchés. Ils ne peuvent subir la double peine d'une perte d'exploitation cumulée à une interdiction de pacage. Tout cela sera étudié au cas par cas.

Autre problème: la sécheresse et la gestion de l'eau.

Qu'est-il possible de proposer dans ces domaines?

Les réunions du Comité hydrique se tiennent tous les 15 jours. L'OEHC, le BRGM, EDF, Météo-France et la profession agricole (Chambre, Odarc, mais aussi Dreal, DDTM et Agence de biodiversité...) y participent. Pour le moment, les mesures consistent à restreindre les temps d'arrosage. Il est demandé de ne plus arroser par aspersion entre 9h et 19h. Mais ces épisodes risquant de se reproduire, il faut anticiper pour s'inscrire dans la durée. Seulement 50% de l'eau qui se déverse sur la Corse est retenue et elle est consommée à 80% par l'agriculture et 20% pour des besoins domestiques*. Un appel est lancé afin de réguler la consommation: il faut revoir les modalités d'irrigation en installant des dispositifs plus modernes, réfléchir à des productions demandant moins d'arrosage. 26 M€ ont été consentis pour la mise à niveau de la Corse en matière de retenues d'eau.

L'été a également été dramatique sur un tout autre plan: celui de la sécurité routière.

En effet, il y a eu cet été 251 accidents sur les routes de la Haute Corse. À ce jour (le 31 août, NDLR.) ils ont fait 15 morts et 97 blessés gravement atteints alors que pour toute l'année 2016, il y avait eu 20 tués. Les pi-

lotes de motos sont les principales victimes: 9 décès sur 15. Les causes principales, cependant, restent la vitesse et l'alcool, se cumulant parfois aux stupéfiants. On va donc renforcer le dispositif, particulièrement en sortie de boîtes de nuit et de fêtes de villages. Il s'agira d'une action de prévention et de contrôle. Ce qui est particulièrement préoccupant c'est qu'on se trouve également, parfois, face à des infractions délicates (délit de fuite, etc.).

La divagation animale présente aussi un danger sur les routes, mais également pour les troupeaux: on note des cas de tuberculose bovine. Les maires se disent démunis. Que peut-on faire?

Les maires de certaines communes ont pris des arrêtés concernant les vaches en divagation. À Volpajola, elles sont ramassées et regroupées. Il y a des risques en effet pour la sécurité routière mais on ne peut pas mener des actions partout: elles doivent faire sens et avoir un effet pédagogique. Dans ce domaine, la préfecture apporte le conseil, un soutien, mais également une action. Il est possible notamment de faire intervenir le lieutenant de louvèterie accompagné des gendarmes. Par ailleurs, la mise en place de groupements de défense sanitaire avec la profession agricole – afin de renforcer la lutte contre les maladies animales – est à envisager.

C'est la rentrée des classes. Qu'en sera-t-il de la fin des emplois aidés? Ce sont souvent des personnels qui, embauchés par les communes ou les associations, interviennent auprès des enfants des écoles.

Je n'ai pas, pour le moment, connaissance exacte des objectifs concernant les emplois aidés: 800 contrats environ ont été signés en Haute Corse dont 200 arrivent à échéance de renouvellement. Une convention a d'ores et déjà été signée pour 68 d'entre eux. Certains, comme ceux qui, dans l'Education nationale, concernent l'aide aux enfants en situation de handicap, sont sanctuarisés. Pour les activités périscolaires nous n'avons pas encore vraiment de précisions. Mais il faut également faire valoir la spécificité de la Haute-Corse où ces emplois correspondent à des fonctions réelles et importantes. Le ministère devrait augmenter l'enveloppe et la situation ne devrait pas être trop difficile. Je donnerai pour ma part priorité aux travailleurs handicapés dans le cadre de nouvelles signatures.

Le taux de chômage est important dans l'île, la situation parfois tendue. Pourrait-il y avoir concurrence déloyale du travail détaché? Et que pensez-vous de la Charte de l'emploi local proposée par le président de l'Assemblée de Corse?

Le taux de chômage est en effet élevé, même si la Haute-Corse est moins touchée que la Corse-du-Sud, peut-être parce que le département a un tissu économique plus dense. Quant à la Charte de l'emploi local, elle n'a aucun effet juridique, ne serait-ce que parce qu'elle est contraire au principe constitutionnel d'égalité des citoyens. Concernant les travailleurs détachés, des contrôles ont été menés dans les structures de tourisme ou de loisirs cet été. Ils n'ont révélé aucune fraude manifeste.

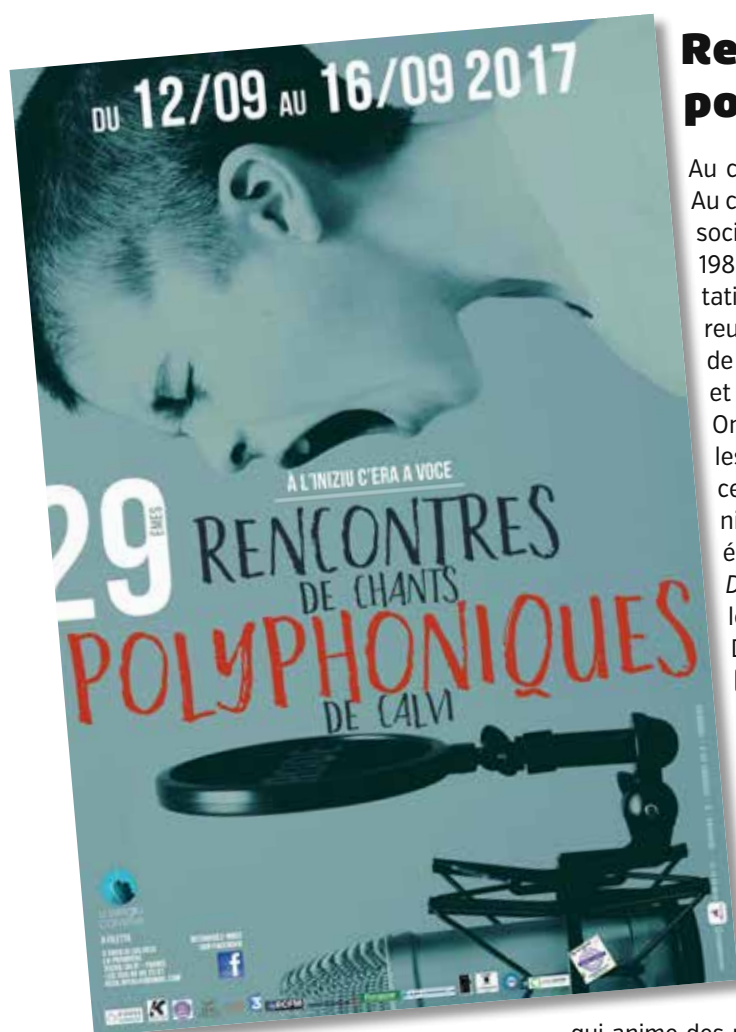
La Collectivité unique verra le jour en janvier prochain. La ville de Bastia conservera-t-elle sa préfecture?

Les deux préfectures seront maintenues. La seule différence à notre niveau, c'est qu'actuellement, nous avons trois interlocuteurs: la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux. Quand sera mise en place la Collectivité unique, il n'y en aura plus qu'un. Quant à certaines modifications (dématérialisation des demandes de cartes nationales d'identité, de passeports, de permis de conduire, et de cartes grises...) elles correspondent au plan «préfecture nouvelle génération». Nous conservons toutes nos missions concernant les étrangers. ■

« Seulement 50 % de l'eau qui se déverse sur la Corse est retenue et elle est consommée à 80 % par l'agriculture et 20 % pour des besoins domestiques. »

*NDLR: Selon le Sdage l'utilisation est de 48% pour l'eau potable et 49% pour l'irrigation (chiffres 2014) Tableau de bord du Sdage-Bassin de Corse, 21 septembre 2016, p.31 http://siecorse.eaurmc.fr/gestion-eau/dce-sdage-2016-2021/documents/2016_11_29TBord2016_v_finale.pdf

La sélection de la rédaction



Rencontres de chants polyphoniques de Calvi

Au commencement était la voix, c'est entendu. Mais ce n'est pas tout. Au commencement de ce grand rendez-vous des voix étaient, aussi, l'association U Svegliu calvese et le groupe A Filetta. C'était en septembre 1989 : à la demande des membres de A Filetta, désireux de rendre l'invitation au village sarde d'Orosei qui leur avait réservé un accueil chaleureux, U Svegliu calvese organisait en la cathédrale Saint Jean-Baptiste de Calvi un concert faisant se répondre chants polyphoniques corses et sardes, profanes et sacrés. Le public, sous le charme, en redemande. On connaît la suite. Aujourd'hui encore, A Filetta accueille chaque soir les groupes et artistes invités à l'initiative du Svegliu Calvese pour ces rencontres qui, si elles font la part belle à l'expression polyphonique, célèbrent les voix, sans exclusive. À l'affiche de cette XXIX^e édition, par ordre chronologique: Patrizia Gattaceca (Corse), avec *Digenis Akritas*, création inspirée d'un poème épique du XII^e siècle; le chanteur de fado António Zambujo (Portugal); Enza Pagliara et Dario Muci (Pouilles du Sud); Tarek Abdallah et Adel Shams El Din (Egypte); Fadia Tomb El-Hage (Liban), Orlando Forioso (Naples/Corse), A Filetta, Lea Antona, Diana Saliceti et Jean-Philippe Ricci (Corse) autour de la création prochaine du spectacle *Ulysse sans terre*; le trio de chanteuses et instrumentistes Sutari (Pologne); les chœurs et solistes de Lyon-Bernard Tétu; le pianiste et compositeur de jazz Andy Emler (France); l'ensemble féminin Assurd (Italie du Sud); la Cie Rassegna (ensemble de voix de Méditerranée basé à Marseille) et le Nishtiman Project (groupe de musique traditionnelle kurde). Également attendus: Frank Tenaille, journaliste spécialisé dans la musique, pour un «salon de musique» consacré aux musiques de la terre; le journaliste et écrivain Philippe-Jean Catinchi

qui anime des rencontres entre public et artistes, la réalisatrice Shu Aiello pour la

projection du documentaire *Un paese di Calabria* en préambule du festival (le 11, 21h30, Oratoire St Antoine).

Des expositions (photographies et dessins) complètent la programmation. Nouveauté de cette édition 2017, un rendez-vous musical à 11 h entre café et apéro, Chez Tao (les 13 et 14) ou à la Cathédrale (le 15). ■

Du 12 au 16 septembre, Citadelle de Calvi. Concerts à 18h et 21h30, Cathédrale St Jean-Baptiste.

☎ 04 95 65 23 57 & www.facebook.com/RENCONTRESPOLYPHONIQUESCALVI

Katerina Kovanji

Bien sûr, il y a la beauté de son timbre, qui lui a valu notamment d'être consacrée «Voix de la Russie» en 2014. Mais ce qui retient aussi l'attention chez Katerina Kovanji, c'est cette qualité d'interprétation qui ne se borne pas à la seule performance vocale. Le visage est expressif sans recours à la mimique exagérée, la gestuelle est sobre, maîtrisée mais infiniment éloquente et gracieuse. Elle vit les morceaux de son répertoire comme autant de narrations à la première personne, comme autant de rôles habités, que ce soit lors d'un récital intimiste dans une chapelle de notre île ou à l'occasion d'un opéra sur une scène internationale, qu'elle instille l'implacable tourment de l'hiver dans la *Cold song* du *King Arthur* de Purcell ou qu'elle irradie de la brûlante et insolente sensualité de la *Carmen* de Bizet. Soliste de la Philharmonie de Saint-Petersbourg, la mezzo-soprano russe, qui éprouve un attachement particulier pour la Corse (notre édition du N°6675 du 24 juillet dernier) et s'est d'ailleurs plu à travailler des chansons de groupes tels que Canta, Tavagna ou Arapà, a partagé son été entre concerts en Corse et «dates» en Europe. La revoilà à Ajaccio, où elle se produit cette fois au profit de l'association A Strada di a Vita qui se consacre aux soins palliatifs à l'hôpital d'Ajaccio. Elle interprétera une sélection d'œuvres d'Haendel, Rossini, Bizet, Dvorak, Kurt Weill et Offenbach. ■

Le 14 septembre, 21h30. Espace Diamant. ☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

Lundi 11 Septembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 Un Magicien chez Bambi - 12h10 La Terre Vue du Sport - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Estivoce - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h15 Zikspotting - 17h15 Noob - 17h35 A votre Service - 17h50 Clips Musicaux - 18h15 Chapeau Bleu - 18h55 Les Jeux-Vidéos - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Un Magicien chez Bambi - 20h35 Grand Tourisme - 21h40 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Clips Musicaux - 22h50 Autoroute Express - 23h00 Associ - 0h00 Nutiziale

Jeudi 14 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Châteaux - 13h35 La Terre Vue du Sport - 14h30 Concours International de Piano d'Épinal - 16h10 La Terre Vue du Sport - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Hamilton de Holanda - 21h30 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 Chapeau Bleu - 23h25 Grand Tourisme - 0h00 Nutiziale

orange™

30

Corse - PACA

Mardi 12 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Associ - 11h05 Zikspotting - 11h15 Chapeau Bleu - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h35 Zikspotting - 14h30 Hamilton de Holanda - 16h50 Clips Musicaux - 17h35 Grand Tourisme - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ - 19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Estivoce - 21h25 Noob - 21h50 Grand Tourisme - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 15 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les Jeux-Vidéos - 13h20 Chapeau Bleu - 14h30 Estivoce - 15h00 Un Magicien chez Bambi - 16h15 Concours International de Piano d'Épinal - 17h05 Autoroute Express - 17h20 Noob - 18h05 Clips Musicaux - 18h40 Châteaux - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Ci Ne Ma - 20h50 La Vase Monte - 22h20 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Made in Kin - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National



95

Bastia

Mercredi 13 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Made in Kin - 11h50 Délires Sur le Net - 12h10 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h35 Ci Ne Ma - 14h30 La Vase Monte - 15h45 Les Jeux-Vidéos - 17h30 Noob - 17h50 Clips Musicaux - 18h10 Zikspotting - 18h25 Grand Tourisme - 18h35 Made in Kin - 19h30 Nutiziale - 19h40 Châteaux - 20h35 Concours International de Piano d'Épinal - 21h50 A votre Service - 22h00 Zikspotting - 22h10 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises